Exportation de produits français vers la Suisse

Objekttyp: **Index**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **36 (1956)**

Heft 4

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

N° d'ordre	Positions douanières françaises	Marchandises
103	82-05 ex C.	Ébauches brutes de fraises en acier coulé.
105	73-15 BB 2 IV b 2.	Barres simplement laminées à chaud.
106	74-06 A, 74-07 A ex a, ex b, ex c, B ex a, ex b, ex c, Ca, ex b, ex c, ex d, ex e, 75-02, 75-03 A, 75-04 A, 75-05.	Produits mi-ouvrés en cuivre, nickel et leurs alliages (barres, profilés, fils, tôles, planches, feuilles, bandes, poudres, tubes et tuyaux).
107	76-04 A ex d, ex B.	Feuilles et bandes minces en aluminium.
108	76-05.	Poudres et paillettes en aluminium.
109	76-06 ex A.	Tubes, tuyaux et barres creuses en aluminium.
111	73-25, 73-29 A c à e.	Câbles, cordages, tresses, élingues et similaires en acier, chaînes de transmission en acier.
112	Divers.	Ressorts et articles de décolletage, articles de tirefonnerie, boulonnerie, visserie.
125	84-11 B ex b, Ca, ex c, 84-15 ex A, C a, c, D, 84-17 C, E ex i, ex j,	Matériels frigorifiques, industriels y compris compresseurs frigorifiques et appareils pour le chauffage et la cuisson.
126	84-06 E t, 84-10 ex D.	Injecteurs et porte-injecteurs et pompes d'injection, leurs parties et pièces détachées.
129	84-22 A a à d.	Monte-charge, ascenseurs à fonctionnement électrique.
136	84-25 C ex c, e, ex f, ex g, h, ex i.	Machines et appareils divers pour l'agriculture.
138	84-17 E ex h, 84-59 A ex a, Ba.	Matériels pour les industries du caoutchoux et des matières plastiques.
141	84-38 A ex b, Cc.	Douilles à roulement pour broches. Platines et similaires, etc., en tôle découpée.
149 B	82-13 ex B, 84-54 C.	Autres machines de bureau, y compris taille-crayons et machines à tailler les crayons.
151	ex 84-55.	Pièces détachées et accessoires de machines à écrire destinées à la fabrication en France.
154	84-07 Bc, 84-63 Ba, c, C, D, F, G, H.	Organes de transmission, dont notamment réducteurs et multiplicateurs de vitesse, variateurs et boîtes de vitesse pour machines.
155	85-01 A ex a, ex B.	Machines génératrices, moteurs, etc., et leurs parties et pièces détachées, convertisseurs rotatifs.
156	85-01 Ab, 85-01 C ex a, ex b, ex c, D, ex E, 85-19 A ex d, Bb, 85-22 ex C, ex 85-28.	Machines électro-statiques, transformateurs, disjoncteurs, cyclotrons, convertisseurs statiques (redresseurs, mutateurs) et leurs parties et pièces détachées.
157	85-01 ex C, ex E, 85-10 ex A, B, 85-19 A ex b, ex c, ex d, ex e, 85-20 A, ex B, D, 85-25, 85-27.	Petit matériel électrique.
158	85-01 C ex d, 85-19 A ex b à e, B ex b, D ex a, ex b, E ex b, G ex a, 85-21 E b, ex 85-28, 90-28 ex B, C ex a, ex c.	Matériel électrique divers, y compris les relais.
159	85-13, 85-19 Ba.	Appareils pour la téléphonie et la télégraphie par fil et pièces détachées, y compris les relais.
162	85-16, 85-17, 85-19 B ex b.	Appareils électriques de signalisation, récepteurs de télécommande.
164	90-20 ex B, 90-28 A ex B, C ex a, ex c.	Appareils de mesures radioélectriques récepteurs de télécommande. et électroniques.
165	84-52 A a, 85-14 B, C, 85-15 A, ex C, D, E, 85-18 B, 85-19 A ex c, 85-19 E ex b, ex c, 85-21 ex A, B, C, D a, ex c, E a, F, G, H, 85-22 A, ex C, ex D, 90-28 C ex c.	Appareils radioélectriques professionnels (y compris les tubes électroniques) et pièces détachées.
171	85-08 Bc, e, 85-19 G, ex a, 85-22 ex D.	Équipements électriques pour automobiles et autorails, à l'exception des bougies d'allumage ou de chauffage.
172	84-06 ex E, 84-10 C, ex D, 84-18 Ba, 84-63 Ab, 84-65 ex C, 85-08 Bd, 87-06 A, B a à f, i, j, k, ex m, ex 87-12.	Accessoires et pièces détachées pour autos et motos, y compris les bougies.
173	86-02, ex 86-03, 86-04 A b, ex c, B b ex c.	Locomotives.
174	87-01 ex B, ex C.	Tracteurs agricoles, y compris le matériel de débardage.
175	87-09 A b, ex 87-12.	Vélocipèdes avec moteur auxiliaire, parties et pièces de cycles et vélocipèdes à moteur auxiliaire.
179	ex 85-28, ex 90-29, ex 91-11.	Pièces détachées de conjoncteurs-disjoncteurs horaires, d'horloges à contact, dispositifs pour compteurs électriques, parties et pièces détachées de compteurs et dispositifs, bobinages électriques, etc.
189	Divers.	Divers produits des industries mécaniques et électriques.
190	73-32 D, ex d, ex e, 74-15 B et c, 75-06, ex C, ex E, 76-16 ex D, 91-11, ex B à ex I.	Fourniture de rhabillage.
191	73-32 D ex d, ex e, 74-15 B ex c, 75-06, ex C, ex E, 76-16, ex D, 91-11 ex A à ex I.	Ébauches et fournitures de fabrication. — La facture *pro forma* peut être remplacée par une note établie par l'importateur donnant le détail des produits à importer.
195	91-09.	Boîtes de montres.
198	96-01, 96-02 B, C, F c, 96-03 A, ex B, 96-04.	Ouvrages de brosserie et pinceaux, etc.
201	98-01 B, ex a, b à k.	Boutons de vêtements en toutes matières et parties de boutons.
202	98-02.	Fermetures à glissière et leurs parties (curseurs, etc.).
204	Divers.	Divers produits des industries diverses.

4° CERTIFICATS D'IMPORTATION.

Outre les conditions particulières indiquées en regard de chacun d'eux et dans la limite des contingents fixés, les importations des produits suivants sont autorisées, **dès le 2 mai**, sous le régime du certificat d'importation, c'est-à-dire contre la seule remise au bureau de douane intéressé d'un certificat d'importation (modèle 6, I) établi en deux exemplaires. Indépendamment des indications habituelles, les certificats d'importation devront comporter, en caractères très apparents, en tête de l'imprimé, une référence au présent avis.

Les règlements financiers s'effectueront obligatoirement et exclusivement après importation des marchandises.

Des avis publiés ultérieurement feront connaître aux importateurs l'épuisement des contingents ouverts.

N° d'ordre	Positions douanières françaises	Marchandises
1 (*)	03-01 A.	Poissons frais, etc., d'eau douce.
188 (*)	Divers.	Pièces de rechange.

(*) *Voir dans le Journal Officiel les modalités spéciales d'importation.*

Exportation de produits français vers la Suisse

Voici les positions douanières afférentes à la liste A II :

N° d'ordre	Positions douanières françaises	N° d'ordre	Positions douanières françaises	N° d'ordre	Positions douanières françaises	N° d'ordre	Positions douanières françaises	N° d'ordre	Positions douanières françaises
64	ex 05-06	68	25-07 A	72	28-20 A	77	ex 85-24 B		ex 73-01
64	06-02 Aa		27-01	73	25-10 ex A	78	41-01 Ae, f	81 à 89	ex 73-07 à
66	11-07	69 à 70	ex 27-04 ab	74	31-03 Aa	79	41-04 Ag, h		ex 73-15
	19-01	71	25-03 Ab, B,	75	31-04 ex A	80	ex 41-09,	90 à 97	ex 44-03
67	12-09 ex A		28-02	76	85-24 A, ex D				

Chambre de Commerce Suisse en France, Paris, Éditeur

Ce supplément a été tiré sur les presses de l'Imprimerie Alençonnaise, Maison Poulet-Malassis, Alençon (Orne)